Modalités « IPROF » pour candidater à la classe exceptionnelle

Rappel : seuls les collègues relevant du 1^{er} vivier* doivent faire acte de candidature

* voir « 2. Conditions d'inscription aux tableaux d'avancement » dans le BO

Se connecter sur Eduline : https://eduline.ac-lille.fr/

Il faut se connecter avec son identifiant et mot de passe « IPROF », il est possible de rechercher son identifiant ou son mot de passe via les formulaires proposés.







https://lille.snes.edu/Campagne-2019-d-acces-a-la-classe-exceptionnelle.html

Cliquez sur « Applications »



.... Applications ស



Q Rechercher une application

- Style •
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils

- Commune Limitrophe Acces Usager Gestion de la formation continue (GAIA)
- Accès individuel GAIA ☆

Déplacements Temporaires

☆

☆

Accès GAIA Module individuel (Dispositifs nationaux CERPET) ☆

Gestion des déplacements temporaires (DT)

Applications locales de gestion des personnels

Congés de Formation Professionnelle - Accès au personnel enseignant du public et du 2d degré ☆

Mon portail Agent

SIRHEN : Portail Agent 6.3

I-Prof Assistant Carrière

- ☆ IProf - Enseignant
- ✿ IProf Gestion

IProf est accessible via la rubrique « Gestion des personnels »



Ressources documentaires

I-Prof - Votre assistant Carrière



Plusieurs onglets sont disponibles, il faut les vérifier pour signaler d'éventuelles erreurs ou ajouter des fonctions ou missions éligibles à la classe exceptionnelle dans le vivier 1.

Il faudra fournir, si nécessaire et à la demande des services académiques, les pièces justificatives des activités exercées.

I-Prof - Votre assistant Carrière Situation de carrière Qualifications Activités et compétences Professionnelles Fonctions et midsions Imprimer Dossier Affectations honorifiques Vous informer Cliquez sur l'un des onglets pour accéder à une rubrique de votre dossier Compléter Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, sais/r des informations qui ne sont pas votre dossie encore dans votre dossier. La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour/sont laissées à votre libre appréciation. 0 Candidater Vous pouvez également signaler à votre correspondant de gestion des erreurs concernant les données issues de votre dossier administrative (situation administrative, historique d'Affectation). Afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez joindre une pièce justificative. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire. Code page : Services_SiapEpp_CompleterDossier. Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire 🖛 Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Fonctions et

missions

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement localisé dans un quartier urbain posant des problèmes sociaux et de sécurité (politique de la ville)

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant du programme ECLAIR

Affectation dans une école ou un établissement ouvrant droit à une indemnité de sujétions spéciales

Affectation dans un établissement ouvrant droit à 2 parts modulables de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des enseignants du 2nd degré Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant du programme expérimental CLAIR

Affectation ou exercice dans une école ou un étab. appartenant aux zones prioritaires, zones d'édu. prioritaire ou relevant d'un dispositif d'édu. prioritaire

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseaux Ambition Réussite (RAR) et Réseaux de réussite scolaire (RRS)

Affectation dans un établissement d?enseignement supérieur (SUPR, IUFM, ESPE) ou aux classes préparatoires aux grandes écoles

Directeur d'école

Fonction de directeur de CIO

Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Directeur de service régional de l'Union nationale du sport scolaire

Conseiller pédagogique auprès IEN chargé 1er degré

Maître formateur

Fonction de formateur académique

Référent auprès des élèves en situation de handicap

Chargé du tutorat des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale stagiaires

Directeur de service départemental UNSS, conseiller technique auprès d'un inspecteur d'académie

Chargé d'école dans les écoles à classe unique



dans l'onglet C'est « Fonctions et missions » et pas ailleurs faut du'il déclarer les missions ou fonctions éliaibles (voir ci-contre) au vivier 1 de la classe exceptionnelle.

La circulaire académique invite les agents promouvables à compléter et enrichir leur CV sur IProf. On peut le faire à partir de l'application en complétant les onglets « activités professionnelles », « qualifications et compétences ».... Lorsque le dossier est complété, il faut passer à l'étape suivante : « candidater »





L'acte de candidature se valide via la rubrique « Candidater » <u>Affichez et vérifiez votre candidature</u> <u>avant de la valider</u>

Candidature réalisée

Avant de procéder à cette opération assurez vous que votre dossier de candidature soit bien à jour.

Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier via le bouton "Compléter votre dossier".

La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Vous pouvez également signaler à votre correspondant de gestion des erreurs concernant les données issues de votre dossier administratif (situation administrative, historique d'affectation) : afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez joindre une pièce justificative. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.

e	Génération de votre fiche de candidature	Afficher votre fiche de candidature
J.	Validation de votre candidature	Votre demande de candidature a bien été enregistrée. A la date de fermeture de dépôt des candidatures vous recevrez un accusé de réception de votre demande. Annuler votre candidature